



COMMUNE DU BOULOU
Avenue Léon GREGORY
6660 LE BOULOU

Réhabilitation Energétique et Thermique de l'Ecole Maternelle Jacques Prévert

Maître d'œuvre	Agence CAM – Sacha Descoux
BET Thermique et Fluides	ENERGIE R 7, rue Augustin Thierry 66000 Perpignan Tél : 04 68 73 85 67
Economiste	SARL Pitscheider - Economie de la Construction 86, avenue Albert Schweitzer 66000 Perpignan Tél 04 68 63 93 51 contact@pitscheider.fr
Bureau d'Etude Structure	ETV Ingénierie 16, avenue Eole – Tecnosud 2 66000 Perpignan Tél 04 68 67 13 95 sebastien@etvi.fr

CCTP Lot n°12 Revêtements Sols Souples

SOMMAIRE

1. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	2
1.1 GENERALITES CLOTURE ET INSTALLATION DE CHANTIER	2
1.2 DOCUMENTS TECHNIQUES DE REFERENCES	2
1.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES D'EXECUTION	3
1.3.1 <i>Définition des supports</i>	3
1.3.1.1 Type de supports	3
1.3.2 <i>Réception et préparations des supports</i>	4
1.3.2.1 Réception et contrôle.....	4
1.3.2.2 Préparation.....	4
1.3.3 <i>Consistance des travaux</i>	4
1.3.4 <i>Coordination</i>	5
1.3.5 <i>Qualité des matériaux</i>	5
1.3.6 <i>Finitions</i>	5
1.3.7 <i>Préparation et mise en oeuvre</i>	5
1.3.8 <i>Travaux de réception</i>	5
1.3.9 <i>Entretien des ouvrages</i>	5
1.3.10 <i>Essais</i>	5
2. DESCRIPTION DES OUVRAGES	6
2.1 TRI ET GESTION DES DECHETS – PARTICIPATION AU COMPTE PRORATA – DISPOSITIONS SPECIFIQUES COVID-19.....	6
2.2 DEPOSE DES REVETEMENTS SOLS SOUPLES EXISTANTS.....	7
2.2.1 <i>Circulations</i>	7
2.2.2 <i>Locaux de services et administratifs</i>	7
2.2.3 <i>Sanitaires</i>	7
2.2.4 <i>Salles de classe</i>	7
2.2.5 <i>Salles de jeux</i>	7
2.3 TRAVAUX PREPARATOIRES	7
2.3.1 <i>Nettoyage et dépoussiérage des supports</i>	7
2.3.2 <i>Ragréage P3</i>	7
2.4 REVETEMENTS SOLS SOUPLES	7
2.4.1 <i>Sols souples U4 P3 circulations, sanitaires et cuisine</i>	7
2.4.2 <i>Sols souples U3 P3 locaux administratifs et rangements</i>	8
2.4.3 <i>Sols souples U3 P3 salles de classe</i>	8
2.4.4 <i>Sols souples U4 P3 confort salles de jeux</i>	9
2.5 ACCESSOIRES.....	10
2.5.1 <i>Plinthes PVC</i>	10
2.5.2 <i>Barres de seuils</i>	10

COMMUNE DU BOULOU

CCTP LOT N°12 REVETEMENTS SOLS SOUPLES

REHABILITATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE

REMARQUES PRELIMINAIRES

Le présent fascicule a pour objet la définition des spécifications techniques s'appliquant aux travaux du

LOT : N°12 REVETEMENTS SOLS SOUPLES

Ce fascicule ne peut être dissocié de l'ensemble du CCTP auquel il appartient et qui comporte l'ensemble des fascicules de chacun des lots ainsi que les plans d'exécution des ouvrages et de leurs annexes.

Il est indissociable du fascicule *Généralités TCE*, pièce contractuelle commune à tous les lots et supposé parfaitement connu par l'entrepreneur.

L'entrepreneur est sensé avoir pris connaissance de l'intégralité de la description des travaux des autres corps d'état, et de ce fait apprécier pleinement toutes les incidences en découlant susceptibles :

- de concerner ses prestations tant qualitativement que quantitativement.
- d'imposer un certain mode d'exécution de ses ouvrages dans le contexte de l'ordonnancement général des autres corps d'état.

Il est fait obligation à l'entrepreneur de présenter des échantillons de l'ensemble des produits et matériels avant mise en oeuvre. En cas de non respect de cette obligation, le concepteur se réserve le droit de faire remplacer ou démolir les fournitures et matériels aux frais de l'entrepreneur.

1. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

1.1 GENERALITES CLOTURE ET INSTALLATION DE CHANTIER

Confère les dispositions décrites dans le CCTP Commun - Tous Corps d'Etats.

1.2 DOCUMENTS TECHNIQUES DE REFERENCES

Ce sont tous ceux cités au Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) et tous ceux connus à la date de remise des offres.

Les matériaux mis en oeuvre et l'exécution des ouvrages devront répondre aux prescriptions contenues dans les documents techniques et normes en vigueur.

L'ensemble des DTU, des règles de calcul, les Normes Françaises, les règlements et règles administratifs, et plus particulièrement pour le présent lot :

a) DTU

- DTU 59.2 : revêtements plastiques épais et son CCS.
- DTU 53 : Cahier des Charges pour la fourniture des revêtements de sol linoléum (à titre de référence)

b) Normes

- les Normes de la classe NF P 01.001 : dimensions et coordinations des ouvrages et des éléments de construction.

COMMUNE DU BOULOU

CCTP LOT N°12 REVETEMENTS SOLS SOUPLES

REHABILITATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE

- Norme NF P 90 203

Les Cahiers des Clauses Spéciales des DTU cités sont applicables.
L'entrepreneur se reportera au CCS du DUT 59.2 pour la définition de:

- la consistance des travaux.
- La coordination.
- Le contrôle d'exécution et réception des travaux.

Les cahiers du C.S.T.B.

- Cahier 1005 du N° 115 : directives communes pour l'agrément des revêtements de sols minces.
- Cahier 1005 du N° 115 : directives communes pour l'agrément des revêtements de sols plastiques
- Cahier 286 du N° 35 : cahier des charges de préparation des ouvrages en vue de la pose des revêtements de sols minces.

Le règlement de sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public et tous les règlements directs complétants ou modifiants les documents susvisés ayant trait aux présents travaux et connus au jour de la remise des offres.

Les réglementations concernant

- risques d'incendie
- code du travail
- règlement d'hygiène départemental
- règles et prescriptions des services publics : EDF-GDF-EAU-PTT

1.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES D'EXECUTION

Les travaux du présent lot concernent les travaux de pose de sols sportifs.

Les prescriptions ci-après constituent un minimum à respecter.

1.3.1 Définition des supports

Conformément au cahier des charges 286, livraison 35 du CSTB, l'entreprise de pose engage sa propre responsabilité dès l'instant où elle accepte de poser, c'est à dire l'équivalent à la réception du support. La décision d'application de ces préconisations appartient au Maître d'Oeuvre.

Les supports seront conçus et exécutés conformément aux DTU et règles professionnelles suivantes :

- BAEL 80,
- Annales de l'ITBTP N° 482 de mars avril 1990 « Travaux de dallage ». Règles professionnelles,
- Cahier des Charges de préparation des ouvrages en vue de la pose des revêtements de sols minces (CSTB N° 286-livraison 35)
- DTU 26.2 chapes et dalles à base de liants hydrauliques,
- DTU 21 : exécution des travaux en béton,
- Norme NF P 90.902 : supports de revêtement de sols sportifs.

1.3.1.1 Type de supports

- béton surfacé,
- chape incorporée,
- chape rapportée.

COMMUNE DU BOULOU

CCTP LOT N°12 REVETEMENTS SOLS SOUPLES

REHABILITATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE

1.3.2 Réception et préparations des supports

1.3.2.1 Réception et contrôle

Les dispositions constructives propres à éviter les remontées d'humidité ayant été respectées :

- **aspect de surface du support** : lisse, régulier, sans flache ni bosse, exempt de traces de plâtre ou de peinture, d'huile de démoulage, de produit de cure non résorbé ou de laitance non adhérente. Détection de fissures mêmes micrométriques qui peuvent entraîner des désordres.
- **Siccité du support** : l'humidité résiduelle doit être testée par hygromètre et se situer entre 3 et 4 % pour permettre la pose. Pour une chape de 5 mm d'épaisseur : attendre 10 semaines en été et 12 à 14 semaines en hiver.
- **Tableau de tolérances**

Type de support	Béton surfacé	Chapes incorporées	Chapes rapportées
Tolérance du support, règle de 2,00 m	3 mm	3 mm	3 mm
Etat de surface du support	Fin et régulier	Fin et régulier	lisse, fin et régulier
Prestations dues par le lot	Ponçage du support si nécessaire Enduit lissage P3 de 3 mm	Ponçage du support si nécessaire Enduit lissage P3 de 3 mm	Ponçage du support si nécessaire Enduit lissage P3 de 3 mm
Tolérance ouvrage fini, règle de 2,00 m	3 mm	3 mm	3 mm

1.3.2.2 Préparation

1. Traitement des joints :

- de dilatation : le revêtement doit être arrêté de part et d'autres, le joint sera recouvert d'un profilé métallique ou plastique fixé sur un seul côté,
- de retrait scié : ce joint sera rebouché après séchage du dallage. Nettoyage du joint, application d'un primaire d'accrochage adapté au produit de remplissage à base de résine époxyde coulante pour remplir parfaitement le joint, saupoudrage au sable de quartz.
- de construction : les reprises de coulées apparaissent sous forme de fissures ou de microfissures rectilignes.

2. **Traitement des fissures** : les fissures dont la largeur est millimétriques de 0,5 à 4 mm doivent être ouvertes et rebouchées par injection de résines époxydes. Avant polymérisation de la résine, saupoudrage au sable de quartz pour accrochage mécanique.

3. **Application du primaire** : application sur la totalité du support d'un primaire d'acétate de polyvinyle acrylique compatible avec le ragréage.

4. **Application d'enduit de classe P4.**

1.3.3 Consistance des travaux

La consistance des travaux, dessins d'exécution et de détails et la coordination avec les autres entreprises font l'objet du Cahier des Clauses Spéciales des DTU.

Les travaux comprennent la fourniture des matériaux nécessaires aux travaux, leur pose, déplacements et enlèvements, ainsi que le nettoyage et l'enlèvement de toutes projections sur les

COMMUNE DU BOULOU

CCTP LOT N°12 REVETEMENTS SOLS SOUPLES

REHABILITATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE

parois verticales et sols, etc..., ainsi que tous déchets et gravois résultant des travaux et leur enlèvement aux décharges publiques.

1.3.4 Coordination

L'entrepreneur du présent lot se mettra en relation avec les autres entrepreneurs pour la réception des subjectiles suivant article 3 du CCS, entrepreneur de Gros Oeuvre il sera prévu à cet effet, par le présent lot une réception des supports contradictoirement avec le Lot Gros Oeuvre sur les parties de plancher créés.

1.3.5 Qualité des matériaux

Contrairement à l'article 4.2 du CCS et en accord avec l'article 4.1, les matériaux indiqués le sont à titre qualitatif. Le choix sera donc fait par l'entrepreneur sous sa responsabilité pour des matériaux de qualité équivalente ayant une aptitude à la fonction selon la protection et l'état de finition recherchés. Pour chaque matériau proposé, l'entrepreneur fournira avec son offre tous les éléments permettant de juger de la qualité, de l'aptitude à l'emploi, durabilité, etc, des produits. Le Maître d'oeuvre pourra exiger tous certificats d'essais, avis techniques qui lui semblerait utiles.

1.3.6 Finitions

Tous les prix comprendront les accessoires de finition, tout habillage nécessaire pour une parfaite finition, même si ceux-ci ne sont pas explicitement décrits.

1.3.7 Préparation et mise en oeuvre

Les préparations avant travaux seront exécutées suivant articles 4.1 et 4.2 du DUT 59.2. Les travaux de mise en oeuvre des produits seront exécutés suivant article 4.3 du DUT 59.2. L'application des produits sera faite conformément aux indications données par les fournisseurs qui pourront être convoqués par le Maître d'oeuvre pour tous compléments d'informations concernant les conditions d'emploi, mode d'application, caractéristiques des finitions, séchages, etc, au titre d'assistance technique sans que cela décharge l'entreprise de ses responsabilités. Les protections des ouvrages terminés restent à la charge de l'entreprise jusqu'à la réception.

1.3.8 Travaux de réception

A la mise en oeuvre, le contrôle permettra de s'assurer que les règles d'exécution du DTU, les règles de l'art, les règlements et les prescriptions en vigueur, ont été observées. A la réception, les contrôles porteront sur la bonne exécution et finition des ouvrages. Dans le cas de malfaçons, l'entrepreneur devra refaire les ouvrages défectueux et corriger celles-ci, si l'Architecte ne juge pas le remplacement nécessaire.

1.3.9 Entretien des ouvrages

Jusqu'à l'entier achèvement et la réception des travaux, l'entrepreneur remplacera, aux frais du responsable, les objets soustraits ou détériorés. Tous les ouvrages devront être livrés en parfait état d'achèvement, de finition et de propreté. Pendant et après réception, prononcée sans réserve, l'entrepreneur assurera l'entretien de ses ouvrages. Au cas où, pendant l'année de garantie, des défauts apparaîtraient, l'entrepreneur devra, avant la réception remédier à ses frais aux inconvénients signalés jusqu'à ce que ces ouvrages aient été reconnus par l'Architecte comme donnant entière satisfaction.

1.3.10 Essais

Des essais de contrôle de résistance sur ouvrages exécutés pourront être demandés par l'Architecte. Les frais d'essais seront à la charge de l'entrepreneur. Les échantillons des divers produits à mettre en oeuvre restent soumis à l'agrément de l'Architecte.

COMMUNE DU BOULOU

CCTP LOT N°12 REVETEMENTS SOLS SOUPLES

REHABILITATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE

2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

GENERALITES

L'entrepreneur est tenu de faire une visite détaillée des lieux afin d'apprécier les difficultés d'exécution. Il prendra en conséquence toutes les mesures favorisant l'établissement de ses prix unitaires, sachant qu'il doit une livraison des bâtiments suivant les règles de l'art et dans le cadre d'un marché global et forfaitaire.

Il est fait obligation à l'entreprise de fournir des produits dont la qualité sera définie par l'Avis Technique qui sera obligatoirement fourni pour le matériau choisi par l'entreprise.

L'entrepreneur recherchera avec les autres entreprises à résoudre les problèmes de coordination.

A défaut, les procédés de mise en oeuvre, devront faire l'objet d'un avis Technique du CSTB.

NOTA SPECIFIQUE DE MISE EN ŒUVRE DE SOLS SOUPLES SUR PLANCHER CHAUFFANT

Avant toute mise en œuvre du complexe de revêtement de sols souples, l'entrepreneur du présent lot devra s'assurer auprès du Maître d'œuvre que le plancher chauffant ait été allumé 15 jours selon le mode opératoire suivant :

- Montée en température de 5°C/jour jusqu'à 70% de la puissance maximum du plancher chauffant,
- Arrêt du plancher chauffant pendant 2 jours

Dans le but d'éliminer toute humidité qui pourrait altérer la tenue des revêtements de sols souples.

DISPOSITIONS PARTICULIERES AU CHANTIER :

1. Travaux réalisés pendant les vacances scolaires de l'exercice 2022/2023:

L'entrepreneur titulaire du présent lot prévoira dans ses prix unitaires que les travaux seront réalisés sur des périodes fractionnées pendant les vacances scolaires.

2.1 Tri et gestion des déchets – Participation au compte prorata – Dispositions spécifiques COVID-19

Confère les dispositions spécifiques du CCTP du Lot n°01 Gros Œuvre en charge de la gestion du compte prorata et de la bonne application des dispositions COVID-19 conformément au guide de l'OPPBT.

Par ailleurs, l'entrepreneur du présent lot prévoira pour ses salariés :

Toutes les mesures permettant la distanciation sociale,

Tous les moyens et équipements collectifs et individuels de protection contre les risques de contamination du virus Coronavirus COVID-19 : masques, visières, gants, gels hydro alcooliques, savon, eau de javel, points d'eau pour se laver régulièrement les mains.

Nota : L'actuel Guide de Préconisations de Sécurité Sanitaire pour la Continuité des Activités de la Construction en Période d'Epidémie de Coronavirus COVID-19 est joint au présent DCE.

Si toutefois des modifications seraient apportées à ce document, celui-ci sera remplacé et le nouvel exemplaire sera communiqué et ses dispositions seront appliquées

Localisation : suivant Plan Général de Coordination pendant toute la durée du chantier.

COMMUNE DU BOULOU

CCTP LOT N°12 REVETEMENTS SOLS SOUPLES

REHABILITATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE

2.2 Dépose des revêtements sols souples existants

Dépose des revêtements de sols souples existants y compris les plinthes.

Compris dépose des seuils, de la colle de pose et des ragréages non ou mal adhérent.

Compris tous travaux de finition en pieds de murs.

Chargement et évacuation en décharge y compris les taxes afférentes.

2.2.1 Circulations

2.2.2 Locaux de services et administratifs

2.2.3 Sanitaires

2.2.4 Salles de classe

2.2.5 Salles de jeux

Localisation : suivant plans du projet dans tous les locaux de l'Ecole Maternelle.

2.3 Travaux préparatoires

2.3.1 Nettoyage et dépolissage des supports

Nettoyage, dégraissage et dépolissage des supports après dépose des anciens sols souples.

Localisation : suivant plans du projet dans tous les locaux de l'Ecole Maternelle.

2.3.2 Ragréage P3

L'entreprise devra se conformer à l'avis technique du C.S.T.B et posséder les qualifications QUALIBAT 6253 Sols Plastiques Coulés.

L'entrepreneur procédera au nettoyage des supports et appliquera un complexe de ragréage autolissant de classe P3 de type « Niv-lit » de chez Weber et Broutin ou d'aspect, de performance et de technique équivalente et selon le mode opératoire suivant :

- 1^{ère} passe de ragréage dite de « tir à zéro »,
- 2^{ème} passe de ragréage.

L'épaisseur moyenne finie ne devra pas excéder 3 mm.

Localisation : suivant plans du projet dans tous les locaux de l'Ecole Maternelle.

2.4 Revêtements sols souples

2.4.1 Sols souples U4 P3 circulations, sanitaires et cuisine

Fourniture et mise en œuvre d'un primaire,

Fourniture, mise en œuvre et toutes sujétions de sol souple en PVC non chargé, **antidérapant (R10)** certifié NF UPEC .A **U4 P3 E2/3C2** « TARASAFE PLUS » de chez GERFLOR ou de technique et de performance équivalente.

COMMUNE DU BOULOU

CCTP LOT N°12 REVETEMENTS SOLS SOUPLES

REHABILITATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE

- Feuille de surface en PVC plastifié avec incrustation de particules de carbure de silicium
- Couche d'usure : 1.16mm,
- Réaction au feu : Bfl-s1,
- Traitement fongistatique et bactériostatique de type Sanosol,
- Sol antistatique,
- 100% recyclable,

Mise en œuvre selon les prescriptions du fabricant selon mode opératoire suivant :

- Encollage,
- Replier les lés par moitié,
- Laisser temps de gommage,
- Poser les lés de revêtements de sols souples,
- Marouflage manuel à la cale,
- Marouflage mécanique au rouleau,
- Soudure à chaud.

Teinte au choix selon le nuancier du fabricant.

Localisation : suivant plans du projet dans les locaux suivants : circulations, sanitaires et cuisine.

2.4.2 Sols souples U3 P3 locaux administratifs et rangements

Fourniture et mise en œuvre d'un primaire.

Fourniture, mise en œuvre et toutes sujétions de sol souple en PVC antistatique certifié NF UPEC .A **U3 P3 E2/3C2** « TARALAY INITIAL 33 » de chez GERFLOR ou de technique et de performance équivalente.

- Couche d'usure transparente : 0.5mm,
- Performance acoustique : 19 dB,
- Traitement de surface ProtecSol supprimant toute métallisation,
- Traitement fongistatique et bactériostatique de type Sanosol,
- Sol antistatique,
- 100% recyclable,
- Réaction au feu : Bfl-s1,

Mise en œuvre selon les prescriptions du fabricant selon mode opératoire suivant :

- Encollage,
- Replier les lés par moitié,
- Laisser temps de gommage,
- Poser les lés de revêtements de sols souples,
- Marouflage manuel à la cale,
- Marouflage mécanique au rouleau,
- Soudure à froid par buse à ergot applicateur 4 heures après mise en œuvre du revêtement de sol.

Teinte au choix selon le nuancier du fabricant.

Localisation : suivant plans du projet dans les locaux suivants : bureau et rangements divers.

2.4.3 Sols souples U3 P3 salles de classe

Fourniture et mise en œuvre d'un primaire.

COMMUNE DU BOULOU

CCTP LOT N°12 REVETEMENTS SOLS SOUPLES

REHABILITATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE

Fourniture, mise en œuvre et toutes sujétions de sol souple en PVC antistatique certifié NF UPEC .A **U3 P3 E2/3C2** « TARALAY INITIAL 33 » de chez GERFLOR ou de technique et de performance équivalente.

- Couche d'usure transparente : 0.5mm,
- Performance acoustique : 19 dB,
- Traitement de surface ProtecSol supprimant toute métallisation,
- Traitement fongistatique et bactériostatique de type Sanosol,
- Sol antistatique,
- 100% recyclable,
- Réaction au feu : Bfl-s1,

Mise en œuvre selon les prescriptions du fabricant selon mode opératoire suivant :

- Encollage,
- Replier les lés par moitié,
- Laisser temps de gommage,
- Poser les lés de revêtements de sols souples,
- Marouflage manuel à la cale,
- Marouflage mécanique au rouleau,
- Soudure à froid par buse à ergot applicateur 4 heures après mise en œuvre du revêtement de sol.

Teinte au choix selon le nuancier du fabricant.

Localisation : suivant plans du projet dans les 7 salles de classe.

2.4.4 Sols souples U4 P3 confort salles de jeux

Fourniture et mise en œuvre d'un primaire.

Fourniture, mise en œuvre et toutes sujétions de sol souple en PVC antistatique certifié NF UPEC .A **U4 P3 E2/3C2** « TARALAY MILLENIUM CONFORT 33 » de chez GERFLOR ou de technique et de performance équivalente.

- Couche d'usure dans la masse : 1 mm,
- Mousse très haute densité,
- Renforcé par une double grille de verre
- Epaisseur totale de sol : 3.4 mm,
- Performance acoustique : 17 dB,
- Traitement de surface ProtecSol mat supprimant toute métallisation,
- Traitement fongistatique et bactériostatique de type Sanosol,
- Sol antistatique,
- 100% recyclable,
- Classement au feu : Cfl_s1

Mise en œuvre selon les prescriptions du fabricant selon mode opératoire suivant :

- Encollage,
- Replier les lés par moitié,
- Laisser temps de gommage,
- Poser les lés de revêtements de sols souples,
- Marouflage manuel à la cale,
- Marouflage mécanique au rouleau,
- Soudure à chaud.

Teinte au choix selon le nuancier du fabricant.

COMMUNE DU BOULOU

CCTP LOT N°12 REVETEMENTS SOLS SOUPLES

REHABILITATION THERMIQUE ET ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE

Localisation : suivant plans du projet dans les 3 salles de jeux.

2.5 Accessoires

2.5.1 Plinthes PVC

Fourniture, mise en œuvre et toutes sujétions de plinthes en PVC, soudure à chaud en angles rentrants et sortants, fixation mécanique avec pointes et à la colle.

Les plinthes seront assorties aux revêtements de sols choisis.

Localisation : suivant plans du projet dans tous les locaux.

2.5.2 Barres de seuils

Fourniture, mise en œuvre et toutes sujétions de barres de seuils en aluminium largeur 33 mm, fixation mécanique par chevillage et à la colle.

Localisation : suivants plans du projet à chaque passage de portes.

L'ENTREPRISE FOURNIRA A L'APPUI DE SON OFFRE LE OU LES CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROPRES A L'EXECUTION DE SES TRAVAUX.

DANS LE CADRE DE L'EXECUTION DE SES TRAVAUX, L'ENTREPRISE A L'OBLIGATION DE METTRE EN ŒUVRE TOUS LES MATERIAUX ET TOUS LES PRODUITS AYANT DES AVIS TECHNIQUES. CES MATERIAUX ET PRODUITS RECEVRONT L'AVAL DE LA MAITRISE D'OEUVRE ET DU BUREAU DE CONTROLE AVANT TOUTES MISES EN ŒUVRE. LA DOCUMENTATION COMMERCIALE AVEC LES CARACTERISTIQUES TECHNIQUES ET PHONIQUES SERA FOURNIE A LA REMISE DES OFFRES.

N.B. : L'entreprise est tenue d'assurer l'autocontrôle de ses travaux suivant l'article 1792-1 du Code Civil.

L'entreprise doit tenir à la disposition du bureau de contrôle la liste des vérifications envisagées et la formalisation de ces vérifications permettant de s'assurer qu'elles sont effectuées de manière satisfaisante.

N.B. L'entreprise mettra en œuvre des produits et des procédés exclusivement certifiés, dans les catégories en disposant à ce jour ou égale à la valeur indiquée.

NOTA : sur la base des documents fournis, l'offre de l'entreprise est forfaitaire. De ce fait, l'entrepreneur devra suppléer par ses connaissances aux détails omis au descriptif et quantitatif ou sur plans, aux erreurs ou contradictions. Il ne pourra par la suite faire valoir aucune erreur ou omission pour justifier du caractère forfaitaire de son marché. Par ailleurs, les métrés quantitatifs n'ont aucun caractère contractuel et ne servent qu'à l'établissement des situations de travaux; ils sont fournis à titre indicatif et les erreurs ou omissions, pouvant éventuellement apparaître, restent à la charge de l'entreprise adjudicataire pour le montant global de son offre. Les détails des calculs peuvent être fournis sur simple demande.

FIN DU CCTP LOT N°12 REVETEMENTS SOLS - SOUPLES



COMMUNE DU BOULOU
Avenue Léon GREGORY
6660 LE BOULOU

Réhabilitation Energétique et Thermique de l'Ecole Maternelle Jacques Prévert

Maître d'œuvre	Agence CAM – Sacha Descoux
BET Thermique et Fluides	ENERGIE R 7, rue Augustin Thierry 66000 Perpignan Tél : 04 68 73 85 67
Economiste	SARL Pitscheider - Economie de la Construction 86, avenue Albert Schweitzer 66000 Perpignan Tél 04 68 63 93 51 contact@pitscheider.fr
Bureau d'Etude Structure	ETV Ingénierie 16, avenue Eole – Tecnosud 2 66000 Perpignan Tél 04 68 67 13 95 sebastien@etvi.fr

DPGF Lot n°12 Revêtements Sols Souples

Commune du Boulou 66160
Réhabilitation Energétique et Thermique de l'Ecole Maternelle

LOT N° 12 : REVETEMENTS SOLS SOUPLES

N°	LIBELLE	U	Q	Q entreprise	P.U.	TOTAL
2.1	Tri et gestion des déchets, participation au compte prorata et dispositions spécifiques COVID-19	ens	1,00			
2.2	Dépose des revêtements sols souples existants					
2.2.1	Circulations	m2	260,00			
2.2.2	Locaux de service et administratifs	m2	240,00			
2.2.3	Sanitaires	m2	75,00			
2.2.4	Salles de classes	m2	605,00			
2.2.5	Salles de jeux	m2	395,00			
2.3	Travaux préparatoires					
2.3.1	Nettoyage et dépoussiérage des supports	m2	1 575,00			
2.3.2	Ragréage P3 autolissant	m2	1 575,00			
2.4	Revêtements sols souples					
2.4.1	Sols souples U4 P3 circulations, sanitaires et cuisine	m2	384,00			
2.4.2	Sols souples U3 P3 locaux administratifs et rangements	m2	191,00			
2.4.3	Sols souples U3 P3 Salles de classes	m2	605,00			
2.4.4	Sols Souples confort U4 P3 pour Salles de jeux	m2	395,00			
2.5	Accessoires					
2.5.1	Plintes PVC	ml	970,00			
2.5.2	Barres de seuils	ml	60,00			
TOTAL H.T.						-
T.V.A. 10.00 %						-
TOTAL T.T.C.						-